




EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU' :

En vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a établi, par voie de résolution numéro 11505-11-2021 TNO, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 15, et aux jours suivants :

Mardi 18 janvier
Mardi 8 février
Mardi 8 mars
Mardi 12 avril
Mardi 10 mai
Mardi 14 juin
Mardi 12 juillet
Aucune séance en aout
Mardi 13 septembre
Mardi 11 octobre
Mercredi 23 novembre
Mardi 13 décembre

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE SEIZIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Maryse Létourneau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Internet de la MRC le 16^e décembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour de décembre deux-mille-vingt-et-un.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Maryse Létourneau